Cinquante-neuvième année. - N ° 146 A Vendredi 1er août 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1348

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 23 juillet 2025.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
930 656 012 RCS Perpignan.
GBNJ.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : la société a pour objet la création, l'acquisition, l'exploitation directe ou en locationgérance de tous fonds de commerce se rapportant aux activités suivantes : débits de boissons, restauration, snack, vente à emporter, discothèque, dancing- entrepreneur de spectacles vivants, organisation de spectacles, animations de toutes natures, commerciales ou non- vente de tous produits dérivés (textiles, chaussures, objets de décoration,bimbeloterie, autres.)- et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières,mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci dessus indiqué, ou à tous objets similaires ou connexes.la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés crééesou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation où groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Adresse : 4, rue du Marche de Gros, 66000 Perpignan.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juillet 2025, désignant liquidateur Maître Arnaud Vanessa 1 rue Léon Dieude 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.